accentué l'importance de la coopération internationale. Dans les faits, la prospérité et la sécurité du Canada dépendent directement de sa capacité d'influencer les affaires internationales. Sa participation aux sommets du G-7 restera par conséquent déterminante.

La plus grande utilité des sommets économiques tient probablement au fait qu'ils servent à situer la politique économique des pays du G-7 dans un cadre commun. En montrant à la communauté internationale que les dirigeants des sept grandes économies industrialisées peuvent s'entendre sur des approches concertées à l'égard de la croissance économique et de la création d'emplois, les sommets peuvent donner la confiance voulue aux milieux d'affaires, aux gouvernements et aux consommateurs du monde.

Les sommets peuvent aussi servir à promouvoir des enjeux politiques importants pour le Canada. Par exemple, les mesures prises par le G-7 à l'appui des réformes dans les pays de l'ancienne Union soviétique, de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ont servi la cause de la sécurité dans le monde et assuré une répartition plus équitable des charges entre les donateurs.

En retour, le succès des mesures de transition institutionnelle et économique dans ces pays crée de nouvelles occasions d'affaires pour les exportateurs et les investisseurs canadiens.

Le Canada peut en outre profiter des sommets pour débattre des questions qui intéressent tout particulièrement les Canadiens. Au Sommet de Tokyo en 1986, le Canada a par exemple proposé, avec l'appui des Etats-Unis, une initiative qui a amené les dirigeants à exprimer pour la première fois leur inquiétude face aux pratiques de subventionnement et aux mesures protectionnistes qui faussent les échanges agricoles mondiaux. En conséquence, lorsque les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round ont été lancées, en septembre 1986, l'agriculture est devenue l'un des grands points d'un ordre du jour ambitieux qui englobait le commerce des biens et des services. l'adoption de nouvelles règles commerciales et la mise en place d'une organisation multilatérale du commerce pour gérer les ententes négociées. A Londres en 1991, le Canada a obtenu que les dirigeants signent une déclaration très ferme invitant instamment la communauté internationale à protéger les

Composition des exportations du Canada, 1994 *

1 É.-U. : 82,1 %

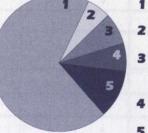
2 Japon : 4,2 %

Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie: 3,6%

Autres membres de l'OCDE : 3,4 %

5 Non membres de l'OCDE: 6,7 %

Composition des importations au Canada, 1994 *



1 É.-U. : 68,9 %

2 Japon :5,7 %

Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie: 7,4%

4 Autres membres de l'OCDE : 6,7 %

5 Non membres de OCDE: 11,3 %

Basées sur les trois premiers trimestres de 1994 Source: OCDE.

